Image not found or type unknown

# Inaptitude medecine du travail

Par **lydiaseoud**, le **05/12/2012** à **13:29**

Bonjour,

Suite à un long arret de travail, j'ai passé la visite médicale de reprise le 12 novembre qui m'a mis en inaptitude à tous postes au sein de l'étude ( cas d'urgence).A ce jour je perçois des indemnités journalières. La médecine du travail m'a dit que mes employeurs avaent 1 mois pour procéder au licenciement. Dans le cas contraire ils sont dans l'obligation de me verser mon salaire. Ma question est la suivante : vais continuer à percevoir mes indemnités journalières + le salaire de mes employeurs, ou dois en informer ma sécurité sociale , quelle procédure dois je adopter ? Sincères remerciements. cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés